

# <Céramique à Poitiers 2026>

Marché de céramique contemporaine - Sixième édition

Règlement du Marché

---

## Dates et lieu

Le Marché est organisé par l'association de potiers et céramistes Argilités, 23 rue Théophile Babut, 17000 La Rochelle.

Le Marché aura lieu les samedi 13 et dimanche 14 juin 2026 de 10h à 19h, au Parc de Blossac, à proximité du centre-ville de Poitiers.

## Candidatures

Céramique à Poitiers est ouvert aux céramistes professionnels français ou étrangers exerçant cette activité à titre principal.

Le dossier de candidature est en ligne sur le site [www.argilites.fr](http://www.argilites.fr). Les candidatures sont ouvertes du 15 novembre 2025 au 15 janvier 2026 à minuit. Seules les candidatures complètes reçues durant cette période seront étudiées. Une réponse vous sera adressée par mail fin janvier.

S'inscrivant dans un lieu classé « monument historique », Céramique à Poitiers a pour objectif de proposer une représentation de qualité de la céramique contemporaine. Lors de la sélection, nous élaborons un ensemble cohérent mettant en avant la diversité technique et esthétique de la céramique.

Points importants pris en considération:

- Qualité et cohérence du travail
- Identité esthétique personnelle du céramiste
- Impact et unité visuels du stand
- Originalité du travail par rapport à l'ensemble des exposants

Votre sélection est valable pour deux années consécutives, sous réserve du bon déroulement de votre participation. A l'issue de ces deux ans, une année de carence est imposée avant de pouvoir candidater à nouveau.

## Frais de participation

Les frais de participation s'élèvent à 110€ pour les adhérents à l'association Argilités, 120€ pour les non-adhérents. Ils vous seront demandés par chèque afin de valider votre inscription.

Les chèques seront encaissés début mai 2026. Toute annulation au-delà du 30 avril 2026, et ce quel que soit le motif, ne pourra donner lieu à un remboursement.

## Stands

La répartition des stands est assurée par les organisateurs du marché. Tous les emplacements sont de 4mx3m. Les tivolis ne sont pas fournis.

Etant tenus de respecter certaines règles esthétiques pour exposer dans le Parc de Blossac, les tivolis ou parasols utilisés par les exposants doivent être blancs. Les parasols colorés ne sont pas autorisés. Il est possible d'exposer sans parasol. Pour les mêmes raisons, nous n'acceptons pas les tables en plastiques, ni les tissus et nappes sur les stands.

L'installation se fera le vendredi 12 juin de 17h à 20h, ou le samedi 13 juin au matin à partir de 7h30. Les véhicules doivent être évacués avant 9h et les stands devront être installés à 10h.

Le remballage se fera le dimanche 14 juin à 19h à l'issue du marché.

Un gardiennage sera assuré les 2 nuits, du vendredi au samedi et du samedi au dimanche.